

Question orale sur la politique de lutte contre les violences faites aux femmes
Intervention de Catherine Morin-Desailly- Jeudi 19 mars

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Madame la Présidente,
Mes chers collègues,

Depuis le temps où Valéry Giscard d'Estaing a nommé Françoise Giroud première secrétaire d'Etat à la condition féminine, les politiques menées en faveur des femmes se sont largement développées afin de défendre leurs droits et promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Bien sûr dans les années 70, la question des violences subies par les femmes n'avait pas l'acuité qu'elle a aujourd'hui sans doute était-elle plus cachée, plus tue, plus taboue.

L'ampleur du phénomène, qui n'est pas un fait divers et qui ne doit pas être une fatalité, est maintenant pleinement prise en compte par les pouvoirs publics. Je me réjouis d'ailleurs que cette cause ait reçu le label « Campagne d'intérêt général » pour l'année 2009. Nous savons également le rôle absolument fondamental joué par les associations en ce domaine et le travail qu'elles accomplissent.

De nombreuses mesures et dispositions ont été adoptées depuis quelques années et notamment des plans globaux. Le premier a donné lieu à une évaluation remise au Gouvernement en juillet 2008, évaluation dont il a été tenu compte pour améliorer le 2^{ème} plan que vous avez lancé à l'automne dernier, Mme Ministre, accompagné d'une large campagne de communication rénovée et percutante.

Un certain nombre de lois ont pris en compte cette réalité et notamment celle du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Je me réjouis que le rapport prévu par l'article 13 de cette loi soit disponible afin que nous puissions, *-et cela s'inscrit pleinement dans le renforcement des droits et des prérogatives du Parlement, notamment dans son rôle de contrôle et d'évaluation des politiques publiques tel qu'issu de la révision de la Constitution de juillet dernier-*, avoir des éléments sur l'application de cette loi et les points à améliorer.

Au-delà de l'ensemble de ces dispositifs, je voudrais insister sur quelques points qui doivent constituer, me semble-t-il, le cœur de la politique de lutte contre les violences subies par les femmes.

D'une part, la nécessité de développer et privilégier une approche transversale et globale, seule capable de permettre une lutte efficace contre ce fléau. Cela implique

de traiter l'ensemble des thématiques de façon articulée : prévention, éducation, information et sensibilisation, répression et suivi des auteurs, accompagnement et réinsertion des victimes. Il m'a été rapporté du milieu associatif que la prise en charge et le suivi des hommes violents est un aspect insuffisamment pris en compte par les pouvoirs publics. Or si 1 femme sur 10 est violentée, combien d'hommes sont alors violents...

Par ailleurs cela implique une coordination de l'ensemble des intervenants : gendarmerie, police, hôpital, justice, travailleurs sociaux, éducation nationale... Le 2nd plan triennal va dans ce sens et repose sur une démarche interministérielle. Toutefois nous savons *-et les témoignages des femmes qui ont franchi le pas l'attestent-* que le volet social et le suivi des victimes est encore insuffisant. Or ces femmes doivent pouvoir être sûres qu'elles auront les chances et les moyens d'être autonomes pour trouver la force de dire « Stop, ça suffit ! ». Être sûres que le chemin vers l'indépendance et la liberté ne sera pas entravé par des obstacles insurmontables.

Cette démarche transversale, que vous avez initiée, Madame la Ministre, est essentielle. Je pense qu'elle mériterait d'être développée dans les territoires et qu'il nous revient aussi à nous élus locaux de la mettre en œuvre à notre échelle et d'inciter tous nos collègues dont nous sommes les représentants au Sénat à s'inscrire dans cette démarche.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir est donc l'importance des moyens et des structures. Si un corpus juridique doit être élaboré afin de donner un cadre à ce combat, il restera lettre morte si des moyens et des structures en nombre suffisant ne sont pas mis en place. Et il faut faire vite, le temps presse. Nous avons toutes et tous en tête ce chiffre terriblement effrayant : une femme meurt tous les trois jours des suites de ces violences. Et les violences contre les femmes progressent plus que l'ensemble des violences commises contre les personnes. Le rapport d'évaluation du 1^{er} plan a pointé ce manque de structures et de moyens, garanties préalables pourtant indispensables pour que les femmes victimes de violence franchissent le pas.

Des progrès législatifs majeurs ont été accomplis ces dernières années et le cadre législatif français est assez complet. Le rapport ne préconise d'ailleurs pas l'adoption d'une loi cadre comme il en existe en Espagne, par exemple, mais j'aimerais avoir votre point de vue là-dessus, Madame la Ministre. Développer les structures, se donner les moyens, changer les mentalités afin que les comportements de ces hommes violents et aider les victimes : voilà l'impératif auquel nous devons nous atteler. En un mot AGIR, et je sais, Madame la Ministre,

que vous partagez pleinement cet objectif.

Pour changer les comportements des hommes et faire comprendre aux femmes que la violence qu'elle soit physique ou psychologique, n'est ni normale ni acceptable, je crois beaucoup en l'éducation et la sensibilisation dès le plus jeune âge, des filles mais surtout des garçons. Je regrette que la sensibilisation soit principalement faite à destination des filles et des femmes, ce qui les place toujours en situation de victimes et coupables. Il me semble essentiel qu'un effort très particulier soit fait à destination des garçons. Ainsi, Madame la Ministre, ne pourrait-on pas concevoir pour les garçons un livre similaire à celui que recevront toutes les jeunes filles de 18 ans lors des journées d'appel de préparation à la défense ? Par ailleurs il ne faudrait pas oublier les petites filles de 6, 8, 10 ans, victimes de viol commis au sein de leur famille et qui porte ce poids toute leur vie.

Les stéréotypes, les clichés, les images ou propos sexistes sont intériorisés très tôt parce que largement diffusés, de façon consciente ou inconsciente d'ailleurs. Les équipes éducatives doivent faire comprendre aux enfants que filles et garçons sont égaux et leur inculquer le respect de l'autre, quelque soit son sexe. Mais face au poids des médias et d'Internet, leur tâche est lourde. C'est pourquoi cette politique de lutte contre les violences doit être menée de pair avec une lutte contre les stéréotypes et clichés, véhiculés notamment au travers des médias. En tant que rapporteur du projet de loi sur l'audiovisuel public, j'ai évoqué cette question lors de notre débat. J'espère que, fort de son nouveau cahier des charges, le service public de l'audiovisuel qui doit être exemplaire dans ce domaine, sera attentif à cette question de la représentation des femmes. Si des représentations stéréotypées perdurent dans les médias, plus inquiétant encore est ce qui se passe sur Internet. Les jeunes, surfant des heures et sans barrière, sont confrontés à ces représentations déconnectées de la réalité qu'ils considèrent alors comme vraies, à des images dégradantes et humiliantes qui banalisent la violence sur toutes ses femmes. Comment peuvent être ensuite respectées les femmes ? Aussi, l'accompagnement des jeunes dans le monde numérique, qui offre aussi par ailleurs de formidables possibilités doit-il être envisagé très sérieusement, ce à quoi notre commission des affaires culturelles réfléchit. Il faudrait un « CSA » de l'internet qui permette de veiller au bon usage de la toile, un usage respectant la dignité humaine.

Mme Reiser vous a remis, Mme la Ministre, en septembre dernier un rapport sur l'image des femmes dans les médias dans lequel elle parle « d'invisibles barrières bloquantes pour les femmes et les jeunes filles françaises qui ont un rôle à jouer

dans la société ». Connaissant votre forte implication sur cette question, pourriez-vous nous préciser, Madame la Ministre, quelles suites vous comptez donner à ce rapport ?

Célébrer des journées comme celle du 8 mars, journée internationale des femmes, du 25 novembre, contre les violences faites aux femmes, c'est indispensable pour alerter chaque année l'opinion publique. Mais je rêve, comme sans doute tous et toutes, du jour où nous n'aurons plus à célébrer ces journées parce que les droits et le respect des femmes seront pleinement acquis partout dans le monde. Et je rêve que ce jour arrive vite, très vite...En attendant, j'ai une pensée pour cette petite fille brésilienne violée par son père et dont la mère a été excommuniée suite à l'avortement de sa fille. Que de souffrances qui auraient pu, qui auraient pu être évitées. La France, pays des droits de l'Homme, Homme avec un grand H, a aussi un rôle à remplir pour faire avancer cette question sans frontière -la violence faite aux femmes, violence physique, violence psychologique et morale- et doit, au niveau de chaque instance internationale, jouer de toute son influence.

Je vous remercie de votre attention et des réponses que vous voudrez bien nous apporter, Madame la Ministre, au terme de ce débat.